

# DISPOSITIF DE RÉASSURANCE COURT TERME

Favoriser et **sécuriser** les échanges commerciaux à l'international des entreprises françaises pour faire face aux conséquences du **COVID-19**

## Les relations commerciales et contractuelles

sont gérées par les assureurs-crédits privés participant au dispositif\*

## Risques couverts

Non paiement du débiteur étranger pour des faits politiques et/ou commerciaux

## Entreprises françaises de toute taille,

leurs filiales locales sous conditions, directement ou indirectement via de l'affacturage\*\* ou du rachat de créance

## Assureurs-crédit participants :

Atradius, AXA, Coface, Euler Hermes, Groupama

Deux types de garanties :

- **CAP Franceexport**

Garantie complémentaire ; QG  $\leq$  90 %

- **CAP Franceexport +**

Garantie intégrale ; QG = 80 %

## Prime

À partir de 0,312 % trimestriel variable selon la durée de crédit, le pays et le type de garantie

## Exportations

dont la durée de paiement ou crédit  $\leq$  2 ans, comportant une part française  $\geq$  20 %

## Tous les pays étrangers

sauf ceux exclus au titre de la politique de financement export (PFE)

Contrats d'assurance gérés **en €** ou **en us \$** pour le seul US \$

\*L'État impose aux assureurs-crédit privés proposant ce dispositif, de laisser la possibilité à l'entreprise assurée de solliciter la concurrence en cas de retrait ou de réduction d'une garantie accordée sur un acheteur.

\*\*Dans la limite de 20 % de la capacité globale de souscription de chaque assureur-crédit privé.